



DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL

CAHIER DES CHARGES

Organisation des Finales

Coupe du Cantal Féminine, Coupe Barrès et Championnat de « D3 »

Dans le souci d'un parfait déroulement de ces finales, le Comité de Direction du District du Cantal de Football a défini les critères suivants pour accepter les candidatures des Clubs souhaitant postuler à cette organisation :

➤ **Désignation du Club accueillant :**

Parmi les candidatures reçues, le Club retenu pour organiser en collaboration avec le District du Cantal de Football les finales de la Coupe du Cantal Féminine, de la Coupe Barrès et du Championnat de « D3 » sera désigné par le Comité de Direction sur proposition de la Commission des Calendriers, Coupes et Championnats.

➤ **Date :**

La date de ces finales, définie par la Commission des Calendriers, Coupes et Championnats du District, est mentionnée au calendrier général de la saison sportive.

➤ **Horaires :**

Finale du Championnat de « D3 » : 15 h 00

Finale de la Coupe du Cantal Féminine : 17 h 30

Finale de la Coupe Barrès : 20 h 00

➤ **Installations sportives**

Une sonorisation (fixe ou mobile) avec micro.

Un terrain avec revêtement gazonné en très bon état, classé au minimum en niveau « T5 », disposant de quatre vestiaires, d'un éclairage classé et de deux buts amovibles.

Une table en bord de terrain pour la remise des Coupes qui sera effectuée à l'issue de chaque finale.

La proximité d'un éventuel terrain de repli est souhaitable en cas d'intempéries pouvant remettre en cause la tenue des trois rencontres sur le terrain principal.

➤ **Sécurité :**

Le Club accueillant est en charge de prévoir une pharmacie dûment remplie.

Il est également en charge de veiller au respect des règles sanitaires en vigueur et d'assurer un environnement sécurisé avec l'aide de trois stadiers qui seront mis à disposition du Club organisateur par chaque Club participant aux rencontres.

➤ **Arbitrage :**

La CDA est en charge de la désignation des arbitres (*un central et deux assistants par rencontre*).

Elle désignera un de ses membres pour en assurer la coordination.

Chaque arbitre percevra une indemnité forfaitaire de 30 euros qui sera prise en charge pour 50 % par le District (15 euros) et pour 50 % par le Club accueillant (15 euros).

➤ **Délégation :**

La Commission des délégués désignera un de ses membres pour assurer la fonction de délégué lors de ces finales.

➤ **Logistique :**

Les maillots, ballons, coupes et médailles seront fournis par le District du Cantal de Football.

Les équipes finalistes devront porter obligatoirement les équipements (jeux de maillots) offerts par le ou les partenaires du District.

La collation pour les six équipes et les arbitres sera prise en charge par le Club accueillant qui fournira également les bouteilles d'eau (*90 x 0,5 litre pour les équipes et 9 x 0.5 litre pour les arbitres*).

➤ **Règlement financier :**

L'entrée au stade sera gratuite

Lors de cette journée, le Club accueillant est libre d'organiser toutes opérations pouvant lui permettre de couvrir les frais engagés par différentes ventes : buvettes, restauration, tombola...

Quelques semaines avant la date des finales, une réunion de concertation sera organisée entre le District du Cantal de Football et le Club retenu pour signature d'une convention entre les deux parties et validation du présent cahier des charges.